



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 21 janvier 2018

INFORMATION MEDIAS

Visite du foyer d'accueil « Pu O Te Hau » et rencontre avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et de protection de la famille

Dimanche 21 janvier 2017

Programme :

- 14h30** **Visite du foyer d'accueil pour femmes « Pu O Te Hau »**
- *commune de Pirae* -
- 15h30** **Rencontre avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes et de protection de la famille - Séquence « condition féminine » en Polynésie française**
- *mairie de Pirae* -

Déclarée « grande cause nationale » par le Président de la République, l'égalité hommes-femmes suppose un engagement une mobilisation de tous contre les violences faites aux femmes, cause pour laquelle la Ministre des Outre-mer s'investit personnellement.

Chaque jour en Polynésie française quatre femmes sont victimes d'un acte violent, soit près de 1500 femmes chaque année. Si la délinquance est à ce jour contenue sur le territoire polynésien, les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes font exception. Les violences physiques non crapuleuses ont été, en 2017, presque deux fois plus nombreuses en Polynésie française que sur l'ensemble du territoire national et touchent principalement les femmes (58,3%). Le taux des violences sexuelles en Polynésie française est presque deux fois plus élevé que celui de la métropole et 87,7% des victimes sont des femmes.

Face ce douloureux constat, l'État et le Pays, compétent en matière de prévention et de condition féminine, se mobilisent plus que jamais : un conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française co-présidé par le Haut-Commissaire, le Président du Pays et le Procureur général, a été créé avec parmi ses actions prioritaires la lutte contre les violences intrafamiliales dont les femmes sont les premières victimes. Des actions concrètes ont été mise en œuvre comme l'activation du téléphone grand danger, la formation de policiers et de gendarmes à l'accueil et à l'écoute des personnes agressées ou encore la création par le Parquet d'une page Facebook pour recueillir les signalements.

La Ministre des Outre-mer a lancé un appel à la mobilisation de toutes et de tous, aux côtés de l'État, du Pays et des maires pour faire front contre ce qui apparaît comme un véritable phénomène de société. Elle a insisté sur le fait que les territoires Outre-Mer ne doivent pas être spectateurs de l'évolution des mentalités.

Un rapport sur les violences faites aux femmes Outre-Mer peut être consulté sur le site du Conseil économique, social et environnemental : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/combattre-les-violences-faites-aux-femmes-dans-les-outre-mer>

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr